

FINANCE

NATURE+

**Principes de comptabilisation
de la finance positive
pour la nature et la biodiversité**



Sommaire

Introduction 3

SECTION 1

Un engagement résolument Nature+ 5

1 | **Changement de cap : vers un cadre
de durabilité forte pour le vivant** 6

2 | **L'engagement stratégique et financier
de l'AFD pour la biodiversité** 8

SECTION 2

Principes fondateurs de la Finance Nature+ du groupe AFD 9

1 | **Capitaliser sur les meilleurs standards
de finance biodiversité** 10

2 | **Analyser systématiquement
l'alignement des investissements
au futur Cadre mondial pour la biodiversité** 11

3 | **Calculer la Finance Nature+
selon le gain net biodiversité potentiel** 14

4 | **S'engager en faveur des espaces protégés
et des zones clés biodiversité** 16

5 | **L'impact Nature+, un critère systématique
de la décision d'investir** 16

6 | **Intégrer la redevabilité Nature+
au reporting ODD du Groupe** 17

Introduction

L'année 2020 a marqué un tournant clé dans la prise de conscience du secteur économique et financier mondial à l'égard des risques systémiques induits par la dégradation accélérée et liée de la biodiversité et du climat.

Le Cadre mondial post-2020 pour la biodiversité (CMB) en cours de négociation sous l'égide de la Convention pour la diversité biologique (CDB, COP15) émerge dans ce contexte comme une référence à laquelle tous les acteurs sont appelés à aligner leurs objectifs, leurs pratiques et leurs investissements pour contribuer collectivement à la vision qu'il promet d'un développement réconcilié avec la nature, autrement dit « Nature+ », c'est-à-dire favorable pour la nature et la biodiversité (en anglais, *nature positive*).

Cette dynamique d'alignement avec le futur CMB constitue le pendant de l'effort d'alignement à l'Accord de Paris mené depuis 2015 par les acteurs économiques et financiers. Elle conforte leurs stratégies de lutte contre le changement climatique, du fait du rôle fondamental joué par les écosystèmes terrestres et marins dans la régulation du climat et la résilience des territoires.

Engagé en faveur d'un développement réconcilié avec la nature et fort de plus de vingt ans d'action pour la biodiversité et la promotion de l'agriculture durable, des villes vertes ou d'une économie bleue durable, le groupe AFD s'est équipé fin 2019 d'une feuille de route biodiversité dotée de deux cibles factibles pour 2025 : (i) porter à 1 milliard d'euros sa contribution annuelle à la réalisation du CMB et (ii) assurer que 30 % de sa finance climat soit directement positive pour la biodiversité.

Cette stratégie s'est traduite par la création d'une équipe dédiée à l'intégration transversale de la biodiversité dans l'ensemble des métiers et secteurs d'intervention du Groupe et par le développement d'outils et de méthodes de prise en compte de ces enjeux dans ses décisions d'investissement, tous secteurs confondus.

Cette note présente les principes qui guident aujourd'hui l'effort d'alignement des investissements de l'AFD avec les ambitions internationales du CMB.

Ces principes constituent une pièce maîtresse de l'approche Nature+ du Groupe. Ils servent sa double ambition d'accroître l'impact de ses investissements pour la protection efficace de la biodiversité et la promotion d'une société et économie positives pour la nature dans toutes ses géographies

et secteurs d'intervention. Ils permettent aussi d'accroître le volume de ses investissements et leur effet de levier sur d'autres acteurs, en particulier le secteur privé et ses institutions financières.

Pensés sur le modèle des Principes communs pour la finance climat, alignés sur les éléments connus du futur CMB et intégrant les premiers éléments normatifs issus de la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) et du règlement européen pour la finance durable, ces principes d'une finance AFD positive pour la nature et la biodiversité – ci-après dénommée Finance Nature+ – n'auront de valeur et d'impact que s'ils sont harmonisés avec la pratique des autres institutions financières.

C'est pourquoi l'AFD participe au dialogue pour l'émergence de principes communs aux banques publiques de développement pour la finance biodiversité au sein de la plateforme Finance in Common et du groupe de travail « Making Finance Work for Nature » du Club IDFC.



SECTION 1

**UN ENGAGEMENT
RÉSOLUMENT
NATURE+**

1 | **Changement de cap :** vers un cadre de durabilité forte pour le vivant

Les publications 2020-2021 de l'IPBES, du GIEC ou du Forum économique mondial (FEM) ont appelé les acteurs économiques et politiques à agir fermement face à l'urgence des crises écologique et climatique. Des études économiques ont, dans le même temps, précisé le coût social et économique^{1,2,3,4} de la non-action et l'ampleur systémique du risque financier induit. Ce risque concerne potentiellement toutes les géographies, une majorité de la population et la quasi-totalité des secteurs productifs.

Ces données inédites révèlent la responsabilité du secteur financier, avec son segment public (banques de développement, banques centrales et les autorités de régulation des marchés) dans l'avènement d'un développement réconcilié avec la planète. Celui-ci ne saurait en effet advenir sans un double alignement de la finance mondiale avec l'Accord de Paris et le futur Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 (CMB).

L'ambition du CMB n'est rien moins que la neutralisation de l'empreinte écologique du développement à l'horizon 2030 et une humanité positive pour la nature à l'horizon 2050. La théorie du changement qui la sous-tend repose sur une double nécessité : pérenniser la protection des écosystèmes sur au moins 30 % de la surface de la planète (finalité CMB de préservation de la biodiversité) et, de façon concomitante, mener sur les 70 % restants une gestion des usages et des activités économiques garante de la pérennité des capitaux naturels et services écosystémiques nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable (finalité CMB de société et économie positives pour la nature). La responsabilité des acteurs économiques ne se limite plus à neutraliser leurs impacts négatifs *via* l'application de mesures d'évitement, de remédiation ou de compensation de ces impacts. Tous sont appelés à assumer une responsabilité collective – et positive – à l'égard du vivant.

L'investissement nécessaire pour réaliser ces objectifs est estimé entre 722 et 967 milliards USD⁵ annuels, dont à peine 15 % sont financés à ce jour, alors que 1 020 milliards USD par an favorisent des activités destructrices de la nature. Répondre à ce défi suppose notamment la mutualisation des moyens techniques et financiers de tous les acteurs du développement pour susciter les changements transformationnels qui permettront d'ajuster l'aménagement de l'espace, la gestion des capitaux naturels et

1 | Les services écosystémiques (SE) étaient estimés en 2011 de 125 à 145 milliards USD, soit plus de 150 % du PIB mondial.

2 | Les changements d'usage des terres ont détruit 4,3-20,2 milliards USD/an de SE entre 1997 et 2011 (Constanza *et al.* 2014).

3 | 44 milliards USD, soit plus de 50 % du PIB mondial sont dépendants de la nature (Forum économique mondial, 2020).

4 | Plus de 30 % de la population des zones tropicales dépendent fortement des capitaux naturels (Fedele *et al.*, 2021), 40 % de la population mondiale dépend de la biomasse comme seule source énergétique (OMS, 2016) quand plus de 800 millions de petits paysans dépendent directement de la nature comme source alimentaire et de revenus.

5 | Dont 149-192 milliards USD pour financer 30 % de protection (Deutz *et al.* 2020). À date, les aires protégées (16 % des terres et 7,4 % des océans), reçoivent 24,3 milliards USD/an, soit moins de 15 % des besoins réels (Waldron *et al.* 2020).

les habitudes de consommation aux limites biophysiques de la planète.

Pays hébergeant une biodiversité significative à l'échelle de la planète grâce à ses outre-mers et sa zone économique exclusive en mer, la France a fait de cet enjeu un des marqueurs de son action extérieure. Elle mène à cet égard une diplomatie internationale engagée dont les initiatives sont promues, en particulier, par sa politique de développement et d'investissement solidaire et au travers de l'agenda de l'action du One Planet Summit.

Biodiversité ou nature ? Quel périmètre pour l'analyse ?

La diversité biologique, ou biodiversité, est un concept qui fait référence à l'ensemble des composantes du monde vivant à trois niveaux : la diversité écologique (les écosystèmes), la diversité spécifique (les espèces), la diversité génétique (les gènes). Il recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus, etc.) ainsi que leurs évolutions et leurs interactions.

La nature, quant à elle, est un concept plus large qui inclut aussi les éléments non vivants du monde physique (air, terre, eau, roches...). Elle possède aussi toujours une forte dimension culturelle.

À l'instar de la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD), le groupe AFD inclut aussi ces éléments de nature dans le périmètre de son analyse de la biodiversité. Ainsi,

les termes nature et biodiversité sont employés dans ce document de façon interchangeable.

Tous les travaux scientifiques sont clairs : la diversité biologique des espèces et des écosystèmes est un facteur essentiel de la pérennité des services rendus par la nature à l'homme (alimentation, matériaux, cadre de vie...) et des capacités de résilience des milieux de vie habitables, en particulier face au changement climatique.

Préserver la biodiversité contribue à la sécurité alimentaire, à la santé, à la stabilité économique, à l'emploi et *in fine* à la lutte contre la pauvreté.

En protégeant la biodiversité ou la nature, il s'agit de garantir la pérennité de sa contribution vitale aux sociétés humaines, tout en préservant aussi les espèces et les écosystèmes pour leur valeur intrinsèque.

2 | **L'engagement stratégique et financier de l'AFD pour la biodiversité**

Le groupe AFD contribue directement à la politique de coopération internationale de la France par son Plan d'orientation stratégique et ses stratégies d'accompagnement des transitions territoriale, écologique et climatique.

Depuis 2020, sa politique d'investissement en faveur de la planète est notamment orientée par deux cibles faïtières à l'horizon 2025 : (i) atteindre 1 milliard d'euros annuels de finance positive pour la nature (565 euros en 2020) et (ii) fléchir 30 % de la finance climat du Groupe vers des actions favorables à la biodiversité.

Grâce à ces cibles, le Groupe s'est engagé à élargir son effort de prise en compte de la biodiversité à l'ensemble de ses secteurs d'intervention et de ses produits de financement et d'assistance technique, selon la dynamique établie pour le climat depuis une quinzaine d'années.

Cet engagement s'est traduit par différentes évolutions. Sur le plan organisationnel, le Groupe a mis en place un dispositif transversal d'accompagnement des équipes projets dans la conception d'opérations fondées sur la nature, dans tous ses secteurs d'investissement. Animé par une équipe dédiée d'experts biodiversité, ce dispositif se déploie dans les unités métiers du Groupe *via* une plateforme sectorielle biodiversité réunissant, au sein d'une communauté de pratique, les collaborateurs désignés comme points focaux biodiversité de leur équipe. La plateforme sectorielle biodiversité (« Green Taskforce ») regroupe les agents concernés du siège à Paris et des directions régionales et agences pays du Groupe.

Sur le plan des processus décisionnels, la biodiversité est devenue, au même titre que le climat, une thématique intégrée au dispositif de redevabilité extrafinancière des impacts et des investissements du Groupe.

La méthode de suivi de la finance biodiversité, en place depuis 2013, évolue aujourd'hui afin de permettre au groupe AFD de rendre compte de manière plus fiable et rigoureuse de ses contributions techniques et financières à la réalisation des objectifs de la Convention pour la diversité biologique (CDB).



SECTION 2

PRINCIPES

FONDATEURS

DE LA FINANCE

NATURE+

DU GROUPE AFD

1 | Capitaliser sur les meilleurs standards de finance biodiversité

Capitalisant sur dix ans de suivi des investissements du Groupe sur cette thématique, la méthode actualisée Finance Nature+ de l'AFD s'inspire des meilleurs standards disponibles à date en matière de finance favorable à la biodiversité. Tout d'abord, son cadre d'analyse est pleinement compatible avec les orientations⁶ établies par l'OCDE pour le suivi de l'aide publique au développement en faveur de la Convention pour la diversité biologique. Ainsi, ne sont intégrés à la Finance Nature+ de l'AFD que les investissements éligibles aux marqueurs OCDE/CAD de Rio pour la biodiversité⁷. Pour être considérée comme un investissement Nature+, toute opération doit⁸ d'une part être conforme aux meilleures normes de maîtrise des impacts négatifs par la mise en œuvre le cas échéant d'une approche éviter, réduire, compenser garantissant une absence de perte nette de biodiversité⁹; d'autre part être explicitement conçue dans le but de produire un gain net de biodiversité – ou impact Nature+ – vis-à-vis de la situation prévalant avant le projet¹⁰.

En second lieu, la méthode actualisée est construite sur le modèle des Principes communs¹¹ pour le suivi de la finance climat. Comme ces derniers, qui analysent les investissements sur des critères vérifiant leur contribution aux finalités d'adaptation ou d'atténuation climat de l'Accord de Paris, le cadre d'analyse de la Finance Nature+ AFD établit des critères vérifiant la contribution de l'investissement de deux finalités déjà mentionnées du CMB de préservation de la biodiversité et de promotion d'une société et économie positives pour la nature, *via* six leviers d'action pour y parvenir (voir 2).

Enfin, les critères et indicateurs utilisés pour l'analyse de la contribution du projet à une finalité et un levier d'action du CMB ont été précisés en prenant en compte les orientations publiées par (i) le groupe d'experts techniques sur la finance durable de la Commission européenne (CE)¹², (ii) la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD)¹³ à laquelle l'AFD est directement associée, et, enfin, (iii) le groupe de travail « Making Finance Work for Nature » du club des banques de développement IDFC et ses 26 membres.

Cette méthode Finance Nature+ consolide la redevabilité du Groupe vis-à-vis de ses engagements stratégiques et financiers pour la nature. Elle

6 | Orientations actualisées en 2018 consultables [ici](#).

7 | Le total du volume d'activité marqué CAD 1 ou 2 (avant pondération) donne une première estimation de l'activité biodiversité du Groupe.

8 | Voir les Annexes I et II pour le scope d'analyse des impacts positifs pour la nature et la biodiversité d'un projet AFD.

9 | Voir [ici](#) la politique AFD de maîtrise des risques environnementaux et sociaux. Sa liste d'exclusion a été actualisée et renforcée en particulier sur les enjeux biodiversité et déforestation (la nouvelle liste sera publiée en 2022).

10 | Les règles d'éligibilité des investissements AFD aux marqueurs CAD sont précisées par son dispositif d'analyse de développement durable sur la dimension « biodiversité et ressources naturelles » (en attente de publication).

11 | Voir [les principes communs, version 2021](#).

12 | Il précise les critères techniques des six objectifs environnementaux de la taxonomie UE (règlement UE 2020/852).

13 | La TNFD est en train de formaliser un cadre commun de reporting des institutions financières sur leurs risques et dépendances à l'égard de la nature et sur leurs investissements favorables à la nature.

fiabilise et rend plus lisible l'effort bilatéral de la France en faveur de la mise en œuvre de la Convention pour la diversité biologique. Enfin, elle prépare le groupe AFD à l'application du règlement européen 2020/852 de finance durable sur ses objectifs biodiversité. Le groupe AFD entend ainsi participer à la définition de Principes communs des banques publiques de développement pour le suivi de la finance biodiversité et l'alignement de leurs investissements collectifs aux ambitions du futur CMB post-2020.

2 | Analyser systématiquement l'alignement des investissements au futur Cadre mondial pour la biodiversité

L'engagement pris par le groupe AFD en faveur de la biodiversité se traduit par une analyse systématique des impacts générés en faveur de la nature par les investissements instruits, quels que soient leur porteur, leur géographie, leur secteur ou le produit financier ou d'assistance technique sollicité.

L'analyse est menée selon un standard méthodologique *ad hoc* (présenté en détail page 13) qui objective l'alignement de l'investissement au futur CMB. Chacune des deux finalités susmentionnées du CMB – préservation de la nature et société et économie positives pour la nature – est attachée à trois leviers d'action¹⁴ directement issus de la théorie du changement du CMB. Pour chaque levier d'action, le standard Nature+ précise les critères d'éligibilité et des indicateurs¹⁵ de suivi permettant de valider qu'un projet contribue effectivement à ce levier d'action.

Techniquement, l'analyse de conformité au standard est menée sur la base de la documentation projet avant-octroi. Son enjeu est de vérifier si la logique d'intervention du projet, les activités menées ainsi que les ressources techniques, humaines et financières budgétées sont cohérentes avec la finalité et le levier recherchés. *In fine*, le standard permet de vérifier si le projet applique de manière pertinente et efficace la stratégie biodiversité envisagée, à l'échelle des écosystèmes et capitaux naturels influencés par ses activités et en prenant en compte les facteurs de dégradation qu'ils subissent dans le contexte et le secteur du projet.

Applicable quel que soit le secteur d'investissement, ce cadre d'analyse identifie ainsi les projets qui contribuent au développement positif pour la

14 | Les six leviers retenus sont, en langage synthétique, les suivants : (i) la protection, (ii) la restauration, (iii) la planification spatiale intégrée, (iv) les politiques et la gouvernance, (v) la gestion durable des ressources et (vi) la performance écologique des investissements ponctuels.

15 | Ces indicateurs sont repris autant que possible du cadre de monitoring du CMB post-2020 et des objectifs de développement durable relatifs aux enjeux nature et environnement de l'Agenda 2030.

nature dans un pays, un territoire ou à l'échelle d'une collectivité, une filière d'investissement, une entreprise ou une institution financière. Il qualifie systématiquement la stratégie biodiversité qu'ils adoptent à cette fin et précise les cibles et finalités du CMB auxquelles ils contribuent. Un travail de déclinaison sectorielle¹⁶ des critères d'éligibilité aux six leviers d'action a par ailleurs été initié, qui consolidera à terme une taxonomie interne robuste des investissements Nature+ pour les secteurs d'intervention AFD. Celle-ci évoluera dans le temps pour intégrer les meilleures normes et pratiques de prise en compte de la biodiversité qui s'imposeront dans ces secteurs.

16 | À date de rédaction de la présente note, cette déclinaison a été menée pour les quatre secteurs d'investissement principalement contributeurs à la Finance Nature+ du Groupe : la conservation de la nature (préservation et utilisation durable), l'agriculture durable, les secteurs de l'eau et des déchets, et enfin les villes vertes. Le travail est engagé sur les secteurs de l'éducation et de l'intermédiation bancaire.

	Levier d'action	Critères d'éligibilité
Préservation de la nature	1 - Protection ou conservation efficace des écosystèmes et/ou espèces naturels terrestres, aquatiques et marins	L'opération contribue : a) à l'extension et/ou la restauration des espaces et espèces naturels bénéficiant d'une protection pérenne ou d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE), OU b) au renforcement des capacités et moyens/ressources de leurs autorités de gouvernance, et des conditions et moyens nécessaires au maintien durable du bon état de conservation des espaces concernés, OU c) à la conservation (<i>in situ</i> ou <i>ex situ</i>) de populations saines et résilientes d'espèces naturelles, et/ou de leur patrimoine génétique.
	2 - Restauration des écosystèmes naturels terrestres, aquatiques et marins	L'opération produit des gains nets de biodiversité, de fonctionnalités ou de services écosystémiques dans les écosystèmes dégradés <i>via</i> une logique d'intervention visant : a) la restauration écologique active de l'état de conservation des écosystèmes, OU b) la réduction significative à une échelle cohérente de la ou des pressions anthropiques principalement responsables de la dégradation constatée de l'état de conservation de l'écosystème concerné (exemples : espèces envahissantes, pollutions, fragmentation, surexploitation des capitaux naturels, etc.).
	3 - Planification spatiale intégrée des territoires ruraux et urbains	L'opération engendre une augmentation de la surface des espaces bénéficiant d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et/ou un renforcement de la réglementation des activités humaines et économiques au sein du territoire, de telle sorte qu'y soient préservés, de manière pérenne et simultanée, le bon fonctionnement des surfaces et réseaux écologiques ainsi que la durabilité des capitaux naturels et services écosystémiques, y compris lorsqu'ils sont exploités à des fins productives.
Société et économie positives pour la nature	4 - Politiques/stratégies intégrées, gouvernance biodiversité et mobilisation de ressources financières en faveur de la biodiversité	L'opération renforce substantiellement l'ambition, l'efficacité et les moyens de gouvernance et de mise en œuvre : a) des stratégies, politiques et plans d'action publics (État ou collectivité compétente) pour la diversité biologique, en alignement au CMB et à son cadre de monitoring, OU b) des stratégies des acteurs privés (entreprise, institution financière ou organisation de la société civile) pour la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble de leurs activités et la réduction de leur empreinte biodiversité globale.
	5 - Gestion durable des ressources naturelles (quantité et qualité) et chaînes de valorisation	L'opération produit un gain net significatif et mesurable de l'efficacité écologique des pratiques d'extraction, de production, des chaînes de transformation, d'approvisionnement et du cycle des produits issus ou dépendants de capitaux naturels et contribue ainsi de manière mesurable à la durabilité des capitaux naturels exploités ou valorisés (en quantité ou qualité). Ces gains nets peuvent être obtenus <i>via</i> des stratégies visant : a) la transition des filières ou secteurs productifs ou de transformation dépendant de ressources naturelles (agriculture, sylviculture, pêche, industries) vers des pratiques/technologies démontrant leur maîtrise des impacts négatifs sur les milieux naturels, et valorisant la nature et les solutions fondées sur la nature, OU b) la mise en œuvre de schémas directeurs et programmes d'investissement permettant la réduction, à l'échelle, des pollutions et déchets induits par les activités économiques (réduction à la source, traitement, valorisation <i>via</i> l'économie circulaire).
	6 - Efficacité écologique ponctuelle d'un investissement ou réduction significative d'une pression de dégradation d'origine anthropique ponctuelle et chronique	L'opération produit un gain net de biodiversité mais de portée localisée ou limitée sur la qualité écologique des milieux ou fonctionnalités écologiques qu'elle influence, soit que les activités favorables à la biodiversité soient isolées dans le cadre d'une logique d'intervention ne répondant pas à une approche intégrée de la prise en compte des enjeux biodiversité (projets à composante biodiversité isolée) ou que le ou les facteurs de dégradation substantiellement réduits soient de nature ponctuels, chroniques ou locaux sur la biodiversité.

3 | Calculer la Finance Nature+ selon le gain net biodiversité potentiel

Une fois qualifiée la contribution de chaque projet à l'ambition du CMB, la méthode applique un facteur de pondération de 20 % à 100 % à l'investissement correspondant, afin de mesurer sa contribution à la Finance Nature+ annuelle du groupe AFD.

Retenant ici le cadre proposé par l'OCDE¹⁷ pour le suivi de l'APD biodiversité, la contribution financière du projet à la Finance Nature+ AFD est calculée selon un facteur de pondération forfaitaire appliqué au budget des projets éligibles à un levier d'action principal :

Levier d'action biodiversité	Facteur de pondération	Principal facteur de dégradation levé
LAB 1 : Protection et conservation	100 %	Perte nette d'habitats naturels
LAB 2 : Restauration écologique	80 %	Dégradation des écosystèmes
LAB 3 : Planification spatiale intégrée	60 %	Fragmentation des corridors écologiques
LAB 4 : Politique et gouvernance	50 %	Faiblesse de la gouvernance biodiversité
LAB 5 : Gestion durable des ressources	40 %	Surexploitation des ressources et pollutions
LAB 6 : Efficience écologique ponctuelle	20 %	Pressions chroniques cumulatives

La progressivité des facteurs de pondération s'inspire de la hiérarchisation des pressions proposée par l'IPBES dans son rapport 2019 sur l'état des écosystèmes. En effet, les six leviers constituent des stratégies d'action permettant de réduire les six facteurs de dégradation principalement responsables, selon l'IPBES, de la dégradation accélérée du vivant à l'échelle mondiale : la perte nette d'habitats naturels, leur dégradation et leur fragmentation, la surexploitation des ressources et leurs pollutions et, plus globalement, la faiblesse des cadres de régulation et de gouvernance environnementale. Le facteur de pondération appliqué à un levier d'action biodiversité est d'autant plus grand que le facteur de dégradation est considéré par les données scientifiques comme clé dans l'érosion générale de la biodiversité.

17 | L'OCDE suggère d'appliquer un facteur de pondération forfaitaire compris entre 0 et 100 % aux projets porteurs d'un objectif de contribution explicite à un ou plusieurs des objectifs de la CDB (protection, gestion durable ou redistribution équitable des bénéfices tirés de la valorisation des ressources génétiques).

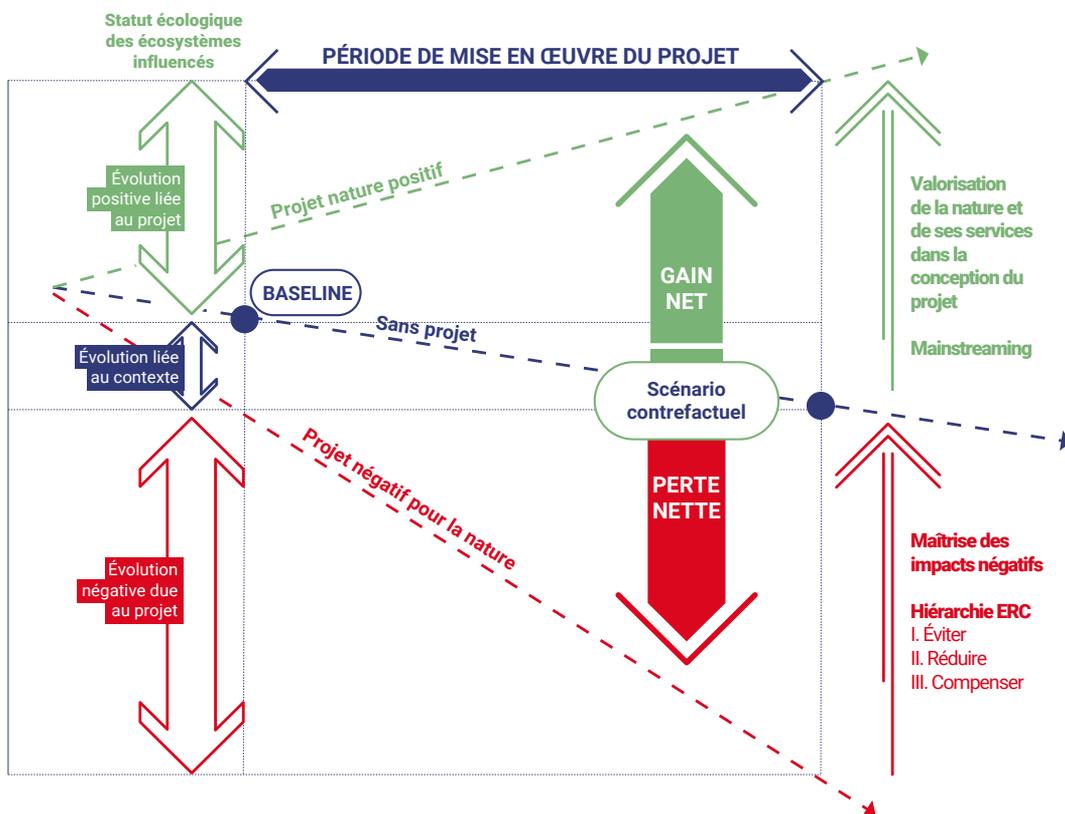
Le gain net

Un projet a un gain net, un impact Nature+, ou un cobénéfice nature ou biodiversité si la biodiversité ou le cadre de gouvernance biodiversité sont améliorés du fait des activités du projet dans l'espace physique d'influence du projet.

Démontrer la réalité d'un gain net en matière de biodiversité passe idéalement par l'établissement d'un scénario contrefactuel de référence, qui modélise la trajectoire « sans projet » à partir de l'état initial de la société et/ou de l'environnement (la mise en place et la réalisation de mesures pour ce scénario impliquent en général un groupe ou espace de « contrôle » qui ne serait pas influencé par le projet). La réalisation d'une « double différence » entre l'évolution dans le temps du scénario « avec projet » (« état de la nature à l'instant t » - « état de la nature à l'état initial » = gain de biodiversité entre 0 et t) et l'évolution sur le même pas de temps dans le scénario contrefactuel ou « sans projet » (« gain de biodiversité avec projet entre 0 et t » - « gain de biodiversité sans projet entre 0 et t ») produit le gain net de biodiversité, tel que présenté dans le schéma ci-dessous.

Cette approche rigoureuse est souvent difficile à mettre en œuvre sur le plan quantitatif et il faudra ajuster la méthode d'analyse de ce gain net en fonction des données disponibles et des contraintes liées à l'instruction du projet ou la préparation de l'investissement.

En somme, l'approche proposée ici se fonde sur une analyse et une description, la plus précise possible, (i) de la situation initiale au regard des vulnérabilités et facteurs de dégradation de la nature ; (ii) de la façon dont le projet délivrera des impacts positifs pour la nature ; (iii) des dynamiques à l'œuvre sur la durée du projet susceptibles d'influer positivement ou négativement sur les impacts escomptés. La synthèse de ces trois analyses, qui reste complexe, est réalisée avec pragmatisme (alliant les approches quantitatives et qualitatives) et efficacité selon les contextes.



4 | S'engager en faveur des espaces protégés et des zones clés biodiversité

A ligné à l'ambition française d'une protection de 30 % de la surface de la planète à horizon 2030, le groupe AFD a intégré dans sa méthode de comptabilisation de la finance positive pour la nature une incitation pour les projets qui contribuent à celle-ci (via le taux élevé des leviers d'action 1-Protection, 2-Restauration et 3-Planification spatiale intégrée). Le rôle clé de l'économie positive pour la nature reste pleinement reconnu et promu (via les leviers 4-Politique et gouvernance, 5-Gestion durable et 6-Efficience écologique ponctuelle).

Par ailleurs, un bonus de pondération de + 10 % est appliqué aux projets dont l'impact Nature+ est réalisé au bénéfice d'un espace naturel protégé ou d'une zone répertoriée comme clé pour la biodiversité¹⁸. Ces espaces sont en effet considérés par la CDB comme les espaces prioritaires pour réaliser efficacement la protection de 30 % de la planète.

5 | L'impact Nature+, un critère systématique de la décision d'investir

C oncrètement, l'impact Nature+ de chaque projet instruit par le groupe AFD est analysé *ex ante* selon ce standard d'analyse par le responsable opérationnel en charge d'instruire la demande de financement (responsable équipe projet). Ce dernier peut être appuyé si nécessaire par un expert biodiversité transversal. Un expert climat peut également compléter cet exercice par l'analyse de la contribution du projet à la finance climat positive pour la nature (objectif AFD de 30 % de la finance climat directement positive pour la nature, également appelé objectif convergence climat/biodiversité).

Le résultat de ces analyses est reporté dans une section dédiée du dossier de présentation du projet aux instances de gouvernance des décisions

¹⁸ | Voir la cartographie proposée sur la base des critères scientifiques et techniques de ce standard [ici](#).

d'investissement de l'AFD. Ces instances peuvent ainsi considérer ce critère dans leurs décisions, en fonction de la contribution du projet à la cible d'engagement Finance Nature+ du Groupe en année n.

Les financements porteurs d'impacts Nature+ et octroyés en année n, ajustés de leurs taux de pondération respectifs, sont additionnés *in fine* pour calculer la finance positive pour la nature du groupe AFD pour cette année n. L'atteinte de 1 milliard d'euros de finance positive pour la nature annuelle à partir de 2025 correspond à un doublement en six ans de ces investissements (2019-2025). Le montant 2020 de la Finance Nature+ s'est établi à 565 millions d'euros, en cohérence avec la trajectoire de croissance attendue.

L'application systématique du standard Nature+ à l'ensemble de ses investissements permettra au groupe AFD de communiquer de manière explicite le montant de ses investissements contribuant à la réalisation des cibles du CMB d'une part, et de l'objectif de convergence climat-biodiversité d'autre part.

6 | **Intégrer la redevabilité Nature+ au reporting ODD du Groupe**

L'approche Nature+ du groupe AFD constitue un des éléments de son reporting extrafinancier, articulé notamment à son reporting Climat. Ensemble, ces dimensions nature et climat forment la dimension Planète de la contribution du groupe AFD aux Objectifs de développement durable. Cette dernière fait par ailleurs d'objet d'un suivi holistique sur les six dimensions du développement durable, *via* un dispositif d'analyse « développement durable » qui peut être consulté sur le site Web du groupe AFD.

➤ Pour plus d'informations : chabrolr@afd.fr

Pour un monde en commun

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



www.afd.fr

Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France

Tél. : +33 1 53 44 31 31